

6NRJ 05

*SARL au capital de 1 380 euros
RSC GAP 518 890 108
quartier la Clapière, les Halles Solaires, 05200 EMBRUN*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 25 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le 25 octobre à 10 heures, au siège social de la société,
Les associés et cogérants de la société 6NRJ 05, société à responsabilité limitée au capital de 1 100 €,
dont le siège se trouve quartier la Clapière, les Halles Solaires, 05200 EMBRUN, se sont réunis au dit
siège sur la convocation qui leur a été remise en main propre.

L'assemblée est présidée par Mr Jean Michel ELZEARD, cogérant.

Etaient présents :

- **SARL OSMOSE** au capital de 1 632 500 €, R.C.S. 433 289 816 GAP, siège Social : quartier la Clapière, les Halles Solaires - 05200 EMBRUN, représentée par son gérant en exercice Mr Jean Michel ELZEARD, titulaire de 200 parts.
- **SASU ESMIEU SOLAIRE** : SASU au capital de 49 530 €, R.CS 889 699 120, domiciliée 7 rue des rémouleurs, zone artisanale d'Entraigues, 05200 EMBRUN, représentée par son président en exercice Mr Vincent ESMIEU, titulaire de 500 parts.
- **SARL Aux nuits insolite d'Argoumbat, nouvelle dénomination de la SARL 6 NRJ**, au capital de 1 163 euros, RCS 518 299 904 MONTAUBAN, siège Social : 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE
représentée par son gérant en exercice, Mr Jean Michel ELZEARD, titulaire de 100 parts.
- **Mr Jean Michel ELZEARD** demeurant 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE, cogérant, titulaire de 300 parts.
- **Mme Éveline LARROUTUROU**, demeurant 25 avenue Général Nicolas, 05200 EMBRUN, titulaire de 140 parts
- **Mr Michel LARROUTUROU**, demeurant 25 avenue Général Nicolas, 05200 EMBRUN, titulaire de 140 parts

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérée et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Apport des parts de Vincent ESMIEU à sa SASU ESMIEU SOLAIRE
- transfert de siège social
- déménagement d'un cogérant
- 1 transfert siège d'une société associé et modification de la raison sociale

PREMIERE DÉCISION

L'assemblée générale, prend acte de la réalisation de l'apport des titres de M Vincent ESMIEU à sa SASU ESMIEU SOLAIRE, en date du 30 septembre 2020, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société

Vote à l'unanimité

DEUXIEME DÉCISION

L'assemblée générale décide le transfert du siège de la société à :

7 rue des rémouleurs, Z.A d'Entraigues, 05200 EMBRUN, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société

Vote à l'unanimité

TROISIEME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte du changement d'adresse de Monsieur Jean Michel ELZEARD au :

2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société.

Vote à l'unanimité

QUATRIEME DÉCISION

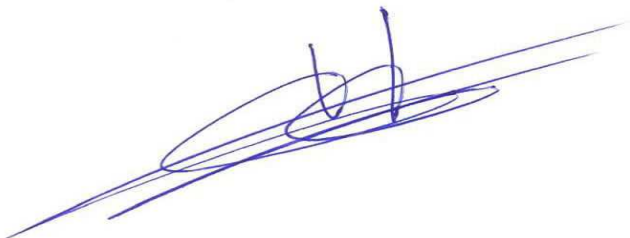
L'assemblée générale prend acte de la modification de la raison sociale et du transfert de siège et de la sarl 6NRJ, le 8 août 2024, celle-ci devient « Aix nuits insolites d'Argoumbat »siège social : 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE , il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance.

SIGNATURE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.